

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
ET EXPLOITATION REGIONALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 24/DIER-ANP/2014
SEANCE PUBLIQUE

Le **Mardi 20 Janvier 2015 à 10h**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Ports, sise à MANDARONA.300 Lot n°8 – SIDI MAAROUF Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE REALISATION DU NOUVEAU CHANTIER NAVAL
AU PORT DE CASABLANCA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'Agence Nationale des Ports (ANP), sis Lotissement Mandarona 300. Lot n° 8 - Sidi Maârouf - Casablanca.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics dans les conditions prévues à l'article 19 du Règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Treize millions de Dirhams (**13 000 000,00 DHS**).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de Huit cent Trente Millions de Dirhams Hors Taxes (**830 000 000,00 DH HT**).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de l'ANP ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la consultation.

Il est prévu une réunion d'information et une visite des lieux au port de Casablanca le **Vendredi 02 Janvier 2015 à 10h**.

Les concurrents installés au Maroc doivent présenter une copie légalisée récemment du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère d'Equipement, de Transport et de la Logistique :

Secteur d'activité	Qualifications	Classe
6- Travaux Maritimes et Fluviaux	6.1 : Ouverture et exploitation de carrières.	1
	6.2 bis : Mise en œuvre des matériaux pour ouvrages de protection intérieurs.	
	6.4 : Ouvrages intérieurs portuaires : ouvrages massifs.	
	6.8 : Dragages portuaires.	
	6.10 bis : Dévasage portuaire.	
	6.11 : Déroctage sous l'eau.	
6.13 : Travaux maritime sous l'eau.		

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Générale de l'ANP Direction des Infrastructures et Exploitation Régionale- sis au Lotissement MANDARONA.300 Lot n°8 – SIDI MAAROUF Casablanca

Tél : 212.520 200 700, Fax : 212 522 78 61 05

(C-57185/14)